

Délibération n°2304-08

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 19h15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9+3 proc

Votants : 12

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI –
Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne GALLI

Absents excusés : Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS – Fabrice
FONTAINE

**Objet : Approbation
Compte Administratif
Commune 2022**

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Christian DI MARTINO

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le Compte Administratif Commune 2022.

Ce dernier correspond dans toutes ses écritures au Compte de Gestion 2022 « Commune » dressé par le Service de
Gestion Comptable (SGC) de Cagnes sur Mer.

Les montants pour les différentes sections budgétaires sont les suivants :

EXPLOITATION :

DEPENSES = 1 112 561,73 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE REPORTE

RECETTES = 1 265 834,87 €
= 895 286,41 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES..... = 446 005,50 €
RAR ANNEE 2022 DEPENSES = 62 919,67 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE REPORTE

RECETTES..... = 341 687,78 €
RAR 2022 RECETTES..... = 95 809,45 €
= 203 558,56 €

Monsieur le Maire se retire de la séance et M. STOERKEL 1^{er} adjoint au Maire prend la présidence,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 par 12 voix POUR.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire

Le Maire,

Christian DI MARTINO

Gérard BRANDA



Signé par : Gérard BRANDA
Date : 07/04/2023
Qualité : Maire